Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le 03/07/2023
ID : 062-246200638-20230630-DCS_230628_120-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

****

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

****

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 28 JUIN 2023 À 19 h 00

Nombre de délégués : 129

Date de la convocation et d'affichage : 22 juin 2023

Présents à la séance : 72

Compte-rendu de la séance : 29 juin 2023

****

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à dix-neuf heures, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé à la salle des Fêtes d'Hersin-Coupigny, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 22 juin 2023.

Etaient présents : Le délégué de la commune d'Allouagne : M. HENNEBELLE ; Les délégués de la commune d'Auchel : M. BERRIER, Mmes DERLIQUE, KUBIAK, M. PETIT, Mme DUCROCQ, M. DUQUESNE ; Les délégués de la commune de Béthune : MM. GACQUERRE, GIBSON, BARRE, Mme BERTOUX, MM. CORDONNIER, PERRIN, Mme BERROYER, MM. JEVTOVIC, KWARTNIK, Mmes DESCAMPS, GOTTRAND, IMBERT, M. DEKEYSER, Mme BREUVART-PETITPAS ; Les délégués de la commune de Beuvry : Mme LEFEBVRE, M. FIGENWALD, Mme VANBERGUE, M. BEAUVOIS, Mme NAPINSKI, M. DELBARRE, Mme HAROUAT ; Les délégués de la commune de Chocques : M. MASSART, Mme TURBERT, M. BEUGIN; Les délégués de la commune de Drouvin-le-Marais : M. GOLLIOT, Mme DECOURCELLE ; La déléguée de la commune d'Ecquedecques : Mme MULLET ; Les délégués de la commune d'Essars : MM. MALBRANQUE, MASSARD ; Le délégué de la commune de Festubert : M. DOUVRY ; Les délégués de la commune de Fouquereuil : MM. OGIEZ, BILLET ; Les déléguées de la commune de Fouquières-lez-Béthune : Mmes DUBY, WERSINGER ; Les délégués de la commune de Gonnehem : MM. DELORY, POIRE, ROUSSEL ; Les déléguées de la commune de Gosnay : Mmes CLEROT, BAUDRIN ; Les délégués de la commune d'Hersin-Coupigny : Mme SAUVAGE, MM. DESCAMPS, FONTAINE, Mme LECOMPTE ; Le délégué de la commune d'Hesdigneul : M. LECOMTE ; Les délégués de la commune de Labourse : MM. PRUVOST, DISSAUX, ROUSSEY ; Les délégués de la commune de Lapugnoy : Mme VEREECQUE, M. DAILLES, Mme GOFFART ; Le délégué de la commune de Marles-les-Mines : M. BOBEK ; Les délégués de la commune de Nœux-les-Mines : M. SWITALSKI, Mmes ANTKOWIAK, BACLET ; Le délégué de la commune d'Oblinghem : M. CARPENTIER ; Les délégués de la commune de Sailly-Labourse : MM. BELLAMY-FERAND, RATAJCZAK ; La déléguée de la commune de Servins : Mme DUCLOY ; Le délégué de la commune de Vaudricourt : M. JURCZYK ; Les délégués de la commune de Vendin-lez-Béthune : Mme MEYFROIDT, M. FLORCZYK ; Les délégués de la

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le 03/07/2023
ID : 062-246200638-20230630-DCS_230628_120-DE

commune de Verquigneul : M. CHRETIEN, Mme BASSOM ; Les délégués de la commune de Verquin : M. GROUX, Mme HERREMAN.

Ont donné pouvoir : Mme LOISEAU à M. PERRIN, M. SCALONE à M. JEVTOVIC, M. SOLHEID à M. CORDONNIER, Mme HARFAUX HAELEWYN à Mme BERROYER, Mme BEIGNIER à M. BARRE, Mme WACH à Mme VANBERGUE, M. BONNIERE à Mme MULLET, M. CARAMIAUX à Mme SAUVAGE, M. FAVIER à M. DESCAMPS, Mme POIRET à Mme LECOMPTE, M. DELANNOY à M. DAILLES, M. HERNU à M. CARPENTIER.

Se sont fait représenter : M. VIVIEN par M. DUQUESNE, Mme BOULART par Mme BREUVART-PETITPAS, M. ELAZOUZI par Mme IMBERT, M. BRIGE par M. DEKEYSER, Mme PHILIS par Mme GOTTRAND, M. BAUDET par Mme HAROUAT, M. WYNNE par Mme WERSINGER, M. VAAST par Mme BAUDRIN, M. SCAILLIEREZ par M. DISSAUX, M. COQUERELLE par M. ROUSSEY, Mme CARON par Mme GOFFART, M. CODRON par Mme HERREMAN.

Excusés : MM. VIVIEN, CARRE, BOY, Mme BLASZCZYK, Mmes BOULART, LOISEAU, MM. ELAZOUZI, BRIGE, SCALONE, Mmes CHOCHOI, PHILIS, M. SOLHEID, Mmes HARFAUX HAELEWYN, BEIGNIER, WACH, DENIS, M. BAUDET, Mme GIBON, M. BONNIERE, QUENIART, WYNNE, VAAST, CARAMIAUX, FAVIER, Mme POIRET, MM. JOMBART, BERTIER, GREVET, SCAILLIEREZ, COQUERELLE, DELANNOY, Mmes CARON, DELANNOY, M. MICHALSKI, Mme TOURSEL-DERUELLE, MM. COUVILLERS, MARCELLAK, BLONDEL, Mmes GODART, BUISINE, MM. TASSEZ, DELAHAYE, CODRON.

M. Maurice LECOMTE, délégué titulaire de la commune d'Hesdigneul, ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le 03/07/2023
ID : 062-246200638-20230630-DCS_230628_120-DE

Comité Syndical du 28 juin 2023 ***Code service : 120***
E ***BD***

1-20 - BUDGET ANNEXE DE L'EHPAD F DEGEORGE RESULTAT 2022 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

LE COMITE SYNDICAL,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'instruction interministérielle DGSC/C/DGCL/DGFIP/170 du 12 juillet 2018 relative à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux publics gérés en M22 et la mise à jour du plan comptable au 1er janvier 2018 ;

Considérant que les écritures d'affectation de résultat d'exploitation sont non budgétaires dans un environnement EPRD et que les résultats soins et dépendance sont fusionnés ;

Vu la délibération du comité syndical 1-12 du 29 mars 2023 adoptant le compte administratif 2022 ;

Après avis favorable de la commission administration générale, planification et finances du 19 juin 2023,

DÉCIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2022 de la façon suivante

SECTION D'EXPLOITATION

Section Soins et Dépendance

Résultat 2022 – Soins	*+ 781 582.26 €*
Résultat 2022 – Dépendance	*- 191 693.76 €*
Résultat sur exercice antérieur – Soins et dépendance	*+ 1 139 010.16 €*
Résultat cumulé Soins et Dépendance au 31/12/22 à affecter	*+ 1 728 898.66 €*

Affectation :
- affectation en report à nouveau excédentaire (11032) pour *1 728 898.66 €*

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le 03/07/2023
ID : 062-246200638-20230630-DCS_230628_120-DE

Section Hébergement

Résultat 2022 – Hébergement	*- 511 011.77 €*
Résultat sur exercice antérieur – Hébergement	*- 1 059 381.44 €*

Résultat cumulé Hébergement au 31/12/22 à affecter	*- 1 570 393.21 €*

Affectation :
- affectation en report à nouveau déficitaire (11931) pour *1 570 393.21 €*

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme

SIVOM de la Communauté du Béthunois (62)

Signé par : Pierre Emmanuel GIBSON
Date : 30/06/2023
Qualité : Président